



CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ATHLETISME EN PLEIN AIR C/J INDIVIDUEL ET EQUIPE

Mercredi 17 AVRIL 2024 A PONT L'ABBE (29)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.
Avant chaque compétition territoriale
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour vous informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU PRECIS :	Stade municipal d'athlétisme lieu-dit Tréougy – PONT L'ABBE
RENDEZ-VOUS :	9h30
DEBUT DE COMPETITION :	10h30
FIN DE COMPETITION :	Vers 17h30

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

 <p>UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique</p>	CE CHAMPIONNAT EST QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT NATIONAL
---	--





CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ATHLETISME EN PLEIN AIR C/J INDIVIDUEL ET EQUIPE



Mercredi 17 AVRIL 2024 A PONT L'ABBE (29)

Date limite des inscriptions

INDIVIDUELLES + RELAIS sur Usport :	Lundi 15 avril 2024
LIEU :	Stade municipal - lieu-dit Tréougy – PONT L'ABBE
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Kévin Cornillot - 06 87 56 61 61 à contacter en cas de souci le jour de la compétition
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	9 h 30
SUPPRESSION des ABSENTS :	9h30/10h00
EDITION DES FEUILLES DE STADE :	10 h 00
MISE EN PLACE DU JURY :	10 h 15
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	vers 17 h 30

LICENCES

LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

- La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
<https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf>
- le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

JURY

INSCRIPTIONS:

Afin de pouvoir préparer au mieux la compétition, chaque établissement doit fournir un certain nombre de juges adultes et si possible, de jeunes officiels (voir règles ci-après) et doit les inscrire en cliquant sur les liens ci-dessous pour le :

Lundi 15 AVRIL 2024

1. JUGES ADULTES : [24ATHLE PLEINAIR CJ COMPOSITION JURY ADULTES.xlsx](#)
2. JEUNES OFFICIELS : [24ATHLE PLEINAIR CJ COMPOSITION JURY JEUNES OFFICIELS.xlsx](#)

Pour répondre à des conditions de sécurité optimales et pour faire fonctionner les compétitions d'athlétisme de la manière la plus correcte et la plus sereine possible, la commission régionale applique les règles suivantes :

Nous ne devons plus nous trouver dans une situation de 30-40 élèves avec un seul prof sur site.

Des adultes (enseignants ou parents) peuvent accompagner vos groupes mais ne peuvent en aucun cas se substituer au jury. Un jeune officiel ne remplace pas un adulte.

– de 15 élèves	1 juge	Dans la mesure des forfaits d'AS d'un établissement.
de 15 à 30 élèves	2 juges	
> 30 élèves	3 juges	

On est JUGE à la journée.

Si toutefois les règles n'étaient pas appliquées, nous nous engageons à vous avertir oralement des dits manquements.

AVERTISSEMENT :

Les manquements à ces points de règlement qui gêneront le déroulement de la compétition seront sanctionnés par décision de la CSR.

JEUNES OFFICIELS:

Chaque établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées **devra présenter un(e) Jeune Officiel(le)**. Celui-ci (celle-ci) pourra être recruté(e) soit parmi les élèves de l'établissement, soit en fonction de ses compétences parmi les élèves d'un autre établissement de son territoire d'origine. Son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce(tte) Jeune Officiel(le) devra pouvoir justifier d'une formation théorique de comité ou de territoire et d'une validation pratique obtenue lors de sa participation au championnat de comité ou de territoire.

Les Jeunes Officiels ayant déjà un Tee-shirt noir « Jeune Off » sont priés de l'amener avec eux.

INFO : Il faut désormais inscrire les Jeunes Officiels sur **Usport (onglet jeunes officiels).** Cette démarche valide automatiquement le niveau de formation « AS ».

Le niveau de formation « territoire » des JO validés lors de ce championnat **et inscrits sur Usport** pour le **Judi 17 Avril 2024**.

USPORT

Dans la perspective de faciliter l'inscription des EQUIPES pour les IAS, il a été décidé de procéder de la manière suivante cette année :

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES et RELAIS (MEDLEY COMPRIS) UNIQUEMENT:

sur Usport pour le **LUNDI 15 AVRIL 2024 – 23h55**

Aucune inscription EQUIPE ne doit être effectuée sur Usport.

DEPÔT DES EQUIPES:

Auprès de l'UGSEL Bretagne le **JEUDI 18 AVRIL 2024**

- Utiliser le fichier excel disponible sur le site internet de l'Ugse Bretagne sur la page « athlétisme en plein air ». Le fichier contient autant de feuilles que de championnats « équipes : critérium / challenge Courses / challenge Sauts / challenge Lancers ».

Pour déclarer plusieurs équipes d'un même type mais de catégories différentes, il sera nécessaire d'utiliser plusieurs fois le fichier.

PAS DE PHOTOS, PAS DE SCANS NOIRS et BLANCS

- **A partir des résultats du 18 avril**, constituer la ou les équipes en saisissant tous les champs demandés **sans exception** (ne pas oublier le nom de l'établissement, ni la catégorie de l'équipe, etc...).
- S'assurer avant envoi de la **CONFORMITE REGLEMENTAIRE** de la déclaration. Tous les indicateurs de la feuille excel doivent être au **VERT** à la fin de la saisie.

**UNE VIGILANCE PARTICULIERE DOIT ÊTRE APPORTEE
AUX RELAIS RATTACHES AUX EQUIPES CRITERIUM :**

Les élèves inscrits dans les RELAIS RATTACHES AUX EQUIPES doivent **OBLIGATOIREMENT** et **UNIQUEMENT** faire partie des équipes auxquelles sont rattachés les relais.

Tout manquement à ce point de règlement sera automatiquement sanctionné comme invalidant le dépôt d'équipe.



Envoyer par **COURRIEL UNIQUEMENT** le fichier excel en **PJ** à l'Ugse Bretagne :

ugsel.bretagne@e-c.bzh

en précisant dans le corps du message le nombre et la catégorie des équipes déposées.

COMPETITION : GESTION et DEROULEMENT

NOMBRE D'EPREUVES PAR ELEVES:

SUPPRESSION DES ÉLÈVES ABSENTS:

La veille de la compétition, les listes des inscrits par AS seront disponibles sur le site internet de l'Ugse Bretagne. **Il faut IMPERATIVEMENT** utiliser ces listes pour déclarer les élèves absents au secrétariat de compétition dès l'arrivée sur le stade.

ATTENTION : Ne pas rayer l'élève ce qui risque de masquer son nom... C'est tout de suite moins pratique pour le rechercher !!!! Ex : NOM Prénom rayé = ██████████ = illisible

MERCI d'écrire dans la marge, sur la ligne de l'élève absent, la mention ABS.



RAPPEL DU REGLEMENT :

Dans toutes les catégories, il est interdit de doubler 2 courses de distances supérieures ou égales à 400m y compris le 400m du relais Medley mixte.

AJUSTEMENT DES EPREUVES:

Pour ne pas mettre en difficulté l'organisation de la compétition,
AUCUN AJUSTEMENT d'épreuves ne sera effectué le matin de la compétition.

Les élèves doivent être capables de donner à l'avance les 4 EPREUVES MAXI qu'ils ont l'autorisation de faire lors de ce championnat territorial.

Les feuilles de stade seront imprimées le matin de la compétition.

AVERTISSEMENT :

Les rajouts effectués sur les feuilles de stade ne figureront pas sur les résultats et ne seront pas présentés à la qualification au championnat national.

HORAIRE DES ÉPREUVES:

Voir document spécifique.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION:

Il est important de respecter l'horaire de la compétition.

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsef, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX notamment des vestiaires.

Faire le tour des installations mises à disposition avant de quitter les lieux.

DIVERS :

Apporter les perches.

DEMANDE DE QE au CHAMPIONNAT NATIONAL

La gestion des demandes de Qualification exceptionnelle se fera sur le même modèle qu'en athlétisme Indoor.

Vous trouverez sur le site de l'Ugsef Nationale à la page athlétisme plein air:

<https://www.ugsef.org/2023-2024-athletisme-plein-air-cj>

_Le lien vers le formulaire de demande de QE

_les minimas de demande de QE, à ne pas oublier



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux :	15/05/2024
Commission de qualification :	16/05/2024
DATES :	(4) 5-6 juin 2024
LIEU :	LENS

QUALIFICATIONS INDIVIDUELLES:

Sur minima connus en début de saison disponibles sur le site de l'Ugse nationale.

Les qualifications individuelles seront mentionnées sur les résultats territoriaux dès leur parution.

Les QE acceptées seront consultables sur le site internet de l'Ugse Nationale à l'issue de la commission de qualification.

QUALIFICATIONS EQUIPES:

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les points des dernières équipes qualifiées.

L'information est diffusée sur le site internet de l'UGSEL Nationale.

Les AS qui ont 1 challenge qualifié dans chaque spécialité verront leur relais Medley automatiquement qualifié au National sous réserve d'avoir participé au niveau Territoire et/ou Comité.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

1- La circulaire du championnat.

2- Le programme du championnat,

3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugse Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.

Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugse nationale – Site : <http://www.ugsel.org>